

## Rapport n° 4 du Conseil synodal

### Rapport concernant la motion du Synode de juin 2010 sur le recensement et la consolidation de l'ensemble des ressources de l'EREN

**Motion "recensement de l'ensemble des ressources de l'EREN", en bref :**

*La motion dont le Synode de juin 2010 a voté la prise en considération demandait le recensement, la consolidation et la gestion de l'ensemble des ressources de l'EREN, incluant celles des paroisses. Le présent rapport montre l'intérêt de la motion et donne quelques idées sur son application pratique, tout en signalant les implications d'une éventuelle mise en vigueur. Le Synode doit se prononcer sur l'adoption effective de la motion.*

#### 1. Introduction

La motion déposée par la paroisse du Joran lors du Synode du 9 juin 2010 a la teneur suivante :  
"Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."

Le Synode a voté le 9 juin la prise en considération de la motion. Par cet acte, il chargeait le Conseil synodal de l'étudier et d'en faire rapport, ce qui est fait par le présent document. Sur cette base, il est invité à se prononcer sur l'adoption, ou non, de la motion.

#### 2. La motion et les "Visions prospectives"

Les flux financiers au sein de l'EREN ont fait l'objet de plusieurs réflexions dans le passé. Ils ont été analysés dans les Visions prospectives I et II (juin et décembre 2007), en particulier. Depuis lors, certaines suggestions ont déjà trouvé réponse, comme par exemple l'harmonisation des pratiques en matière de frais professionnels. D'autres objectifs plus visionnaires sont encore en attente de concrétisation, comme par exemple ceux figurant en page 19 des visions prospectives I :

- La réduction de la taille de l'EREN permet de mettre au budget une somme réservée à des projets novateurs et de créer des postes en fonction de besoins de l'Eglise.
- Une nouvelle péréquation financière clarifie les compétences des paroisses et de la caisse centrale.

La motion reprend la volonté exprimée dans les Visions prospectives et va plus loin en lui donnant un caractère concret.

#### 3. Vue d'ensemble des finances paroissiales

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de la situation financière des paroisses. Les chiffres sont tirés des comptes rendus remis au Secrétariat général chaque année. Les montants sont exprimés en milliers de Francs, sauf pour les recettes par paroissien où les montants sont en Francs.

	Recettes 2007	Recettes 2008	Recettes 2009	par paroissien	Actifs 2007	Actifs 2008	Actifs 2009
BARC	219	150	151	(36.-)	566	586	564
Ch-de-Fds	450	986	433	(34.-)	1'567	2'020	1'950
La Côte	221	174	148	(40.-)	711	709	698
E2L	335	292	291	(37.-)	691	694	720
Hautes Joux	161	154	133	(22.-)	710	684	656
Joran	308	256	289	(39.-)	2'485	2'363	2'374
Langue all.	74	18	20	(74.-)	1'760	2'936	2'943
Neuchâtel	383	370	381	(40.-)	2'242	2'313	1'858
VdR Ouest	44	49	50	(23.-)	92	175	184
VdR Nord	103	112	104	(34.-)	619	619	633
VdR Est	50	55	65	(31.-)	57	64	52
VdT	228	228	173	(29.-)	2'108	1'626	1'769
<b>Total</b>	<b>2576</b>	<b>2844</b>	<b>2238</b>	<b>(35.-)</b>	<b>13608</b>	<b>14789</b>	<b>14401</b>

Ce tableau permet de dégager les conclusions suivantes :

- Le potentiel financier des paroisses est réel. Bien que les résultats annoncés par les paroisses soient souvent déficitaires, la fortune globale (l'actif) a tendance à augmenter. Ceci d'autant plus que certaines paroisses ont procédé à des amortissements.
- Il y a une forte disparité entre les paroisses, tant au niveau des recettes que des actifs.
- La lecture attentive du tableau suscite des questions, auxquelles devrait répondre une future présentation synoptique détaillée (voir résolutions).

#### 4. Utilité de la vue d'ensemble des ressources financières de l'EREN

La vue d'ensemble des ressources paroissiales présente les avantages suivants :

- Les paroisses peuvent se comparer entre elles.
- Les volumes financiers sont mesurables pour l'EREN en entier, pas seulement pour la caisse centrale. Les résultats consolidés sont utiles dans le cadre des négociations avec les partenaires externes, par exemple.
- L'évolution en fonction du temps peut être déterminée, tant pour la caisse centrale que pour les paroisses.
- La vision globale permet au Synode d'envisager des rééquilibrages financiers au sein de l'EREN.
- Les ressources mises en évidence peuvent susciter de nouveaux projets.

#### 5. Mise en commun des ressources

En plus du recensement des ressources des paroisses, la motion demande des propositions quant à la gestion et à l'utilisation de l'ensemble des ressources. Implicitement, cela signifie que des flux financiers sont envisagés entre les paroisses, et entre les paroisses et la caisse centrale. Les quelques exemples ci-dessous illustrent ce qui se fait déjà dans ce domaine.

#### 6. Ce qui se fait à l'EREN

Aujourd'hui déjà, l'EREN pratique une forme de péréquation financière. En effet, le nombre de postes ministériels d'une paroisse se calcule essentiellement en fonction du nombre de protestants sur son territoire. Il ne dépend pas du revenu de la contribution ecclésiastique. Par conséquent, les régions riches, dont les membres paient beaucoup de contribution ecclésiastique, subventionnent les régions modestes. Toujours au chapitre des équilibres financiers, il faut se remémorer l'appel de fonds

lancé par la caisse centrale en 2007. Pour résoudre une crise de liquidité momentanée, les membres de l'Eglise et les paroisses avaient été sollicités pour des prêts ou des dons. L'écho avait été remarquable. Plusieurs paroisses avaient répondu de manière très généreuse. Ainsi, les paroisses sont intervenues pour aider la caisse centrale de manière ponctuelle. Egalement au chapitre des flux financiers entre les paroisses et la caisse centrale, il faut mentionner le règlement en matière de frais professionnels ainsi que la répartition des charges dans le domaine immobilier (cures, salles de paroisse et autres).

## **7. Ce qui se fait déjà dans les Eglises romandes**

Il est intéressant de noter que dans les Eglises des cantons de Genève et de Vaud, il existe également des flux financiers entre les paroisses et la caisse centrale. Il s'agit essentiellement d'un subventionnement contribuant pour plus de 2% au fonctionnement de la caisse centrale. Reporté à l'EREN, il s'agirait de Fr. 200'000.- environ par année. Cette information est donnée à titre indicatif, sans préavis sur une éventuelle pertinence pour l'EREN.

## **8. Autres besoins et potentiels à l'EREN**

En plus de la crise de liquidité de la caisse centrale évoquée plus haut, d'autres besoins sont apparus dans l'EREN récemment. Les variations au tableau des postes, par exemple, ont mis en évidence l'intérêt de pouvoir amortir certains chocs. Il faudrait donc pouvoir financer des sur-quotas momentanés et disposer de moyens qui permettent de réagir à des besoins particuliers. En outre, des projets d'Eglise sont restés en mal de financement, tant au niveau synodal (projets évoqués dans le rapport sur les flux financiers au Synode de décembre 2008) que dans les paroisses. La difficulté est évidente lorsque les projets n'entrent pas dans les structures existantes de l'EREN. Une vision globale de la réalité financière de l'EREN, caisse centrale et caisses paroissiales, apporterait une nouvelle perspective face à de telles situations.

## **9. Idée pour la mise en oeuvre**

Comment gérer l'utilisation de l'ensemble des ressources de l'EREN ? La motion évoque la planification financière. Il s'agit là de l'étape finale. Avant cela, il y a des projets à formuler et à évaluer, puis des décisions à prendre. A l'origine de toute démarche, il y a une demande. Celle-ci peut être de type ponctuel (demande pour un projet d'Eglise, pour le financement de sur-quota, un soutien de la caisse centrale, le soutien d'un projet paroissial, etc.) ou de type permanent (méthode de péréquation, automatismes financiers, etc.). Les demandes peuvent émaner des paroisses, mais aussi du Conseil synodal. Elles sont traitées par le Conseil synodal, qui en fait rapport au Synode. La décision finale appartient au Synode.

En résumé, l'application d'une forme de péréquation passerait par :

1. La formulation d'une demande, par une ou plusieurs paroisses ou par le Conseil synodal.
2. L'étude de la demande par le Conseil synodal, rédaction d'un rapport à l'attention du Synode, avec mise en évidence des implications budgétaires (planification financière).
3. La décision du Synode, puis intégration dans le budget.

## **10. Consolidation des comptes des paroisses et de la caisse centrale**

Le tableau présenté en début de rapport fournit une vue intéressante. Néanmoins, il serait souhaitable d'aller plus en détail. La nature des recettes et des dépenses paroissiales (loyers, collectes, salaires, entretien des bâtiments, etc.) et des éléments de fortune (liquidités, titres, immeubles, réserves, etc.) sont des informations très pertinentes pour la démarche de la motion. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une consolidation comptable au sens strict du terme, qui serait irréalisable dans la situation actuelle des paroisses et peu utile. Mais une présentation détaillée de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN sur quelques pages permettrait une vue réaliste sur la situation financière de l'EREN et constituerait une base utile soit pour prendre des décisions novatrices, soit pour faire valoir les besoins de l'EREN auprès de partenaires. Le volume de travail pour son élaboration est estimé à 4 mois à plein temps, ce qui représente un coût de l'ordre de Fr. 30'000.-. L'investissement vaut la peine, compte tenu que le document reste utile pendant plusieurs années. Le Conseil synodal propose de reconduire l'opération tous les trois ans. Le coût réel est ainsi réduit à Fr. 10'000.- annuels.

L'élaboration d'une vision d'ensemble des comptes paroissiaux met en évidence un besoin latent dans l'EREN, celui de standardiser les plans comptables. Cette évolution pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir, en premier lieu pour la caisse centrale. En effet, il y a des attentes de toutes parts, tant au niveau des exigences des autorités (la comptabilité des institutions subventionnées est soumise au contrôle ordinaire) que des donateurs. Le sujet va donc revenir devant le Synode.

## **11. Conséquences pour les paroisses et le secrétariat général**

La mise en application des idées de la motion ouvrira la voie à une nouvelle dynamique dans l'EREN grâce à des méthodes de financement inédites. Mais les différents acteurs pourront être appelés à délier leur bourse, sur la base de décisions prises par le Synode. En outre, le secrétariat général devra gérer ces nouveaux flux financiers et en assurer la transparence. Il en découle une charge de travail supplémentaire.

## **12. Résolutions proposées**

Comme les députés peuvent le lire, le Conseil synodal soutient largement l'intention de la motion. Pourtant, les éléments de détails suivants posent difficultés :

- Le mot "Consolidation" crée une ambiguïté. Il ne s'agit pas d'une consolidation comptable au sens strict, mais d'une forme de présentation synoptique des données comptables significatives.
- Les délais ne sont pas coordonnés avec le rythme prévu : il ne sert à rien de compléter une planification financière qui arrive quasiment à terme ; il faut plutôt prévoir les choses dans la prochaine planification financière. Le délai de décembre 2011 est trop rapide pour à la fois mettre en place les outils, obtenir les collaborations des paroisses et intégrer les données.
- Il n'y a aucune évaluation financière. Il est de la responsabilité du Synode d'engager les moyens financiers pour réaliser les projets qu'il décide.

Formellement, le texte de la motion doit être voté tel que proposé par les motionnaires. Le Conseil synodal propose donc au Synode de refuser la motion et d'accepter la résolution du Conseil synodal qui reprend les intentions de la motion en en corrigeant certaines modalités.

## **Résolutions**

1. Le Synode refuse la motion dans sa formulation initiale :

"Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."

2. "Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement des ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- d'accompagner la prochaine planification financière de propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de la session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense annuelle supplémentaire de Fr. 10'000.- qui s'ajoute dès le budget 2011."